

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2018-70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 15 Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 novembre deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérrouard, Dominique Germond, Raoul Rechignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Magdaleina Fredon, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Glibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Liliane Baudet, Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascal Raffier délégation à Bruno Grancoing, Guy Ratinaud délégation à Richard Simonneau, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Daniel Desbordes délégation à Sylvie Germond, Paula Gaboriau délégation à Maryse Thomas, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Marie-Laurence Morange

Objet

Délibération cadre relative à la souscription d'emprunts nouveaux et de crédits de trésorerie, et pour les opérations financières relatives à la gestion des emprunts.

Monsieur le Président expose que l'ordonnance n° 2005/1027 du 26 août 2005 relative à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales a uniformisé la nature des délégations de compétence dont peuvent désormais bénéficier les maires, les présidents d'E.P.C.I, les présidents de région et de conseils départementaux.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DONNE COMPETENCE à Monsieur le Président jusqu'à la fin de l'actuel mandat pour :

- réaliser dans les limites budgétaires annuelles les emprunts destinés au financement des investissements,
- procéder à la souscription d'ouverture de crédits de trésorerie pour une durée maximale renouvelable de 12 mois et à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables,
- réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le, *21/11/2018* Le Président

Le Président,

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE 21 NOV. 2018



Christophe GEROUARD